

[Texte]

against persons or not. It excludes a whole swath of people normally considered to be refugees and generates a problem for that reason.

Let me just conclude by saying that what we have in our submission, and certainly what I said, are only highlights of some of our concerns. They are all really done from the point of view of principle.

What we have tried to do in our brief is pick out principles, either from the United Nations High Commission for Refugees handbook, from the executive committee of the United Nations High Commission for Refugees, from our own resolutions, from Amnesty International resolutions, from the documents put out in Europe by the European consultation on refugees and exiles.

We have taken a position, as I say, from the point of principle. Some of those principles may be—I don't say they are, but they may be—impractical at the end of the day, although, as I say, we're not convinced that they are.

We certainly believe that some of the management concerns the government has raised have been unprincipled, not in the sense that they are morally wrong, but in the sense that they don't come from a perspective of principle. They come simply from a perspective of management.

The problem is that refugee protection is a system of principle. When you approach it simply from the point of view of practicality, perspectives of principle and standards of principle are going to be lost, if only by inadvertence.

The protection of refugees should not be confused with the management of immigration. The question becomes, given the fixation that the bill has about management, who is going to manage the managers? I would submit surely it must be Parliament. Given the many problems that this bill has for refugee protection, I would urge parliamentarians to take up that responsibility and not to pass the legislation in its amended form.

Our first request remains what I stated originally: excise all the refugee provisions and have a separate refugee act at a later date. If that is not to be done, we would at least encourage parliamentarians to amend the bill in the ways that we suggest.

Now, my colleagues are not going to make any statements, but they are available to answer questions along with me. Rivka Augenfeld, in particular, could answer questions about sponsorship. Michael Baffoe could answer questions about the powers of the senior immigration officer. We are all available to answer any of your questions.

The Chairman: Thank you very much.

Is it agreed that the brief be appended to today's minutes?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Mr. Allmand, 15 minutes.

[Traduction]

des personnes ou non. Cela exclut toute une série de personnes normalement reconnues comme d'authentiques réfugiés et engendre donc un problème en conséquence.

Permettez-moi de conclure en disant que les observations que renferme notre mémoire, et les observations que j'ai formulées, à coup sûr, ne sont que des points saillants qui ressortent de la multitude d'inquiétudes que nous entretenons. Elle sont énoncées, en réalité, à partir de principes.

Nous avons particulièrement cherché à faire ressortir des principes, dans notre mémoire, principes que nous avons puisés dans le manuel du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui nous ont été inspirées par le comité exécutif du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, nos propres résolutions, celles d'Amnistie internationale, par les documents publiés en Europe par la Consultation européenne sur les réfugiés et les personnes en exil.

Notre position s'inspire donc de principes. Certains d'entre eux se révéleront peut-être inapplicables—je dis bien peut-être—malgré que nous n'en soyons pas du tout convaincus.

Nous sommes d'avis que certaines des préoccupations sur le plan de la gestion soulevées par le gouvernement ne sont pas fondées sur des principes, non pas qu'elles sont moralement mauvaises, mais en ce sens qu'elles ne s'inspirent pas de principes. Elles ne partent que d'une perspective de gestion.

La difficulté, c'est que la protection des réfugiés est une question de principe. Quand on ne l'aborde que du point de vue pratique, il n'est pas étonnant que certains aspects et certaines normes ne soient pas respectés, ne serait-ce que par inadvertance.

Il ne faut pas confondre protection des réfugiés et gestion de l'immigration. La question qui se pose alors devient, compte tenu de la fixation du projet de loi sur la gestion, qui dirigera les gestionnaires? Ce doit être le Parlement, évidemment. Étant donné les nombreuses difficultés que pose ce projet de loi sur le plan de la protection des réfugiés, j'incite fortement les parlementaires à se charger de cette responsabilité et à rejeter le projet de loi dans sa forme actuelle.

Notre demande initiale demeure la même: éliminer du projet de loi toutes les dispositions concernant les réfugiés et prévoir la rédaction d'une loi distincte à l'égard des réfugiés à une date ultérieure. Si vous ne pouvez acquiescer à cette demande, faites au moins en sorte de modifier le projet de loi de la façon dont nous le proposons.

Mes collègues ne feront pas de déclaration, mais ils pourront répondre à toutes les questions que vous aurez à nous poser. Rivka Augenfeld, notamment, peut répondre aux questions concernant le parrainage. Michael Baffoe peut répondre, quant à lui, aux questions portant sur les pouvoirs de l'agent d'immigration principal. Nous sommes tous là pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser.

Le président: Je vous remercie infiniment.

Sommes-nous tous d'accord pour annexer le mémoire au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Allmand, vous avez 15 minutes.